



République Française
Département de l'Hérault
Commune de Saint Jean de Védas

Envoyé en préfecture le 26/07/2021
Reçu en préfecture le 26/07/2021
Affiché le 26/07/2021
ID : 034-213402704-20210722-83_2021SG-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VEDAS
N° D83-2021

OBJET : TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX PAYANTS

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Védas

- Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 13 juillet 2020 et notamment son alinéa 2, donnant délégation au maire pour fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 27 Mai 2015 sur la détermination d'une politique tarifaire intégrant tous les services publics municipaux payants ;

DECIDE

- De retenir les nouvelles tarifications suivantes applicables à compter du 1^{er} Septembre 2021 :

- A.L.S.H.

Ressources	Tarif journalier sans repas		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants
1174 € (plancher)	Taux d'effort	Taux d'effort	Taux d'effort
4655 € (plafond)	0,41%	0,40%	0,40%

Extérieurs = tarifs védasiens + 1€ par demi-journée

- CANTINE

Quotients		Prix repas
0,00	400,99	2,40
401,00	600,99	2,52
601,00	800,99	2,64
801,00	1000,00	2,75
1000,01	2000,00	2,87
2000,01	1000000,00	2,98

Agents municipaux : 2,04 €

Enseignants : 3.12 €

En cas de non inscription dans les formes : tarif doublé une fois le dispositif « joker » mobilisé

- A.L.P.

Envoyé en préfecture le 26/07/2021

Reçu en préfecture le 26/07/2021

Affiché le 26/07/2021

SLO

ID : 034-213402704-20210722-83_2021SG-AR

Quotients		Matin	Midi/soir
0,00	400,99	0,48 €	0,72€
401,00	600,99	0,57 €	0,88 €
601,00	800,99	0,66 €	1 €
801,00	1000,00	0,75 €	1,14 €
1000,01	2000,00	0,87 €	1,29 €
2000,01	1000000,00	0,88 €	1,32 €

En cas de non inscription dans les formes : tarifs doublés, une fois le dispositif « Joker » mobilisé

- SEJOURS CENTRE JEUNESSE ET A.L.S.H.

Quotients		Participation familles *
0,00	400,99	60%
401,00	600,99	70%
601,00	800,99	80%
801,00	1000,00	90%
1000,01	2000,00	95%
2000,01	100000,00	100%

* Sur la base du prix séjour/enfant (hors frais de personnel)

Un minimum de 5 € par jour sera facturé aux familles bénéficiant d'aides

- ACTIVITES CENTRE JEUNESSE

Quotients		Participation familles sur la prestation*
0,00	400,99	75%
401,00	600,99	80%
601,00	800,99	85%
801,00	1000,00	90%
1000,01	2000,00	95%
2000,01	1000000,00	100%

* Sur la base du prix de la sortie, plus un forfait de 2€ sera ajouté en cas de déplacement en bus

Aide aux devoirs : 3,80 € de l'heure avec adhésion annuelle

Adhésion annuelle centre jeunesse : 20 € (soit 5 € par trimestre civil)

- ECOLE ARTS PLASTIQUES

Cours	Tarifs
Arts plastiques enfant/ados	200 €
Arts plastiques adultes	299 €
Tarif dégressif 2 enfants	191 €
Tarif dégressif 3 enfants	168 €
Tarif dégressif 2 cours arts plastiques	403 €

• ECOLE DE MUSIQUE

Envoyé en préfecture le 26/07/2021

Reçu en préfecture le 26/07/2021

Affiché le 26/07/2021

SLO

ID : 034-213402704-20210722-83_2021SG-AR

Cours enfants	Tarifs védasiens	Tarifs extérieurs
Eveil musical	150 €	251 €
Formation musicale - initiation	208 €	336 €
FM + instrument + ensemble	318 €	614 €
Tarif dégressif 2 enfants	300 €	588 €
Tarif dégressif 3 enfants	246 €	540 €
Instrument seul (+ensemble)	300 €	519 €
Cours adultes		
Formation musicale	291 €	360 €
Instrument seul (+ensemble)	420 €	708 €
Technique vocale (+chorale)	300 €	390 €
Cours collectifs		
Classe d'ensemble	150 €	201 €
Chorale	150 €	201 €
Atelier musique du monde	130 €	180 €

Les tarifs sont divisibles par trimestre en cas d'inscription en cours d'année

• LOCATION SALLES MUNICIPALES

Catégorie	Salle de la Cheminée		
	Demi-journée/soirée	Journée	Week-end
Particuliers védasiens, organismes publics, organismes de formation, entreprises védasiennes	120 €	200 €	350 €
Associations védasiennes *	120 €	200 €	350 €
Extérieurs	300 €	500 €	750 €

*gratuité les jours de semaine et pour deux utilisations le week-end par année civile

Catégorie	Salle de conférence et des familles aux Granges		
	Demi-journée/soirée	Journée	Week-end
Particuliers védasiens, organismes publics, organismes de formation, entreprises védasiennes	80 €	140 €	260 €
Associations védasiennes *	80 €	140 €	260 €
Extérieurs	200 €	350 €	600 €

*gratuité les jours de semaine et pour deux utilisations le week-end par année civile

Catégorie	Salle RDC aux Granges		
	Demi-journée/soirée	Journée	Week-end
Particuliers védasiens, organismes publics, organismes de formation, entreprises védasiennes	309 €	400 €	700 €
Associations védasiennes*	309 €	400 €	700 €
Extérieurs	722 €	1 000 €	1750 €

*gratuité les jours de semaine et pour deux utilisations le week-end par année civile

LOCATION CHAI DU TERRAL

Journée	2 500 €
1,5 jour	3 200 €
2 jours	3 900 €

Envoyé en préfecture le 26/07/2021

Reçu en préfecture le 26/07/2021

Affiché le 26/07/2021

ID : 034-213402704-20210722-83_2021SG-AR

SLO

CHAI DU TERRAL TARIFS GRAND PUBLIC

	À l'unité	Abonnement 4 spectacles	Abonnement 6 spectacles
Tarif général	17 €	12 €	10 €
Tarif réduit*	14 €	10 €	8 €
Tarif social**	12 €	9 €	7 €
-12 ans	7 €	6 €	5 €

*Tarif réduit pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité, les étudiants, les lycéens, les collégiens et les adultes de plus de 65 ans, les titulaires du pass métropole, les habitants de Saint-Jean-de-Védas, les agents municipaux de Saint-Jean-de-Védas, les professionnels et intermittents du spectacle,

**Tarif social pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA

Un justificatif datant de moins de trois mois ou une copie d'une carte d'identité ou d'un certificat de scolarité, selon les cas, sera demandé pour bénéficier d'une tarification réduite.

CHAI DU TERRAL : TARIFS SPECTACLES SCOLAIRES EN JOURNEE

Ecoles, collèges et structures professionnelles d'accueil de l'enfance : 3 € par élève

Lycées, universités et écoles professionnelles artistiques : 5 € par élève

Gratuité pour les accompagnateurs dans la limite de 1 pour 10 élèves

CHAI DU TERRAL : TARIFS YOOT (pour les étudiants de – de 30 ans titulaire de la contremarque « Yoot » délivrée par le Crous et ayant adhéré au dispositif Yoot)

Tarif unique de 9,50 € par spectacle

CHAI DU TERRAIL : TARIF SPECIAL LES ECHAPPEES

Tarif Unique de 8 € par spectacle

CIMETIERE DE L'AGNIEL

Désignation	Concessions trentenaires	Concessions cinquantenaires
2 places	613 €	1022 €
4 places	931 €	1532 €
6 places	931 €	1532 €
Colombarium	530 €	884 €

DROITS DE PLACE – MARCHES ET COMMERCE AMBULANTS

Envoyé en préfecture le 26/07/2021

Reçu en préfecture le 26/07/2021

Affiché le 26/07/2021

SLO

ID : 034-213402704-20210722-83_2021SG-AR

Tarification	Emplacement	Forfait
Abonnement mensuel (1 ou 2 jours de présence hebdomadaire)	1 € / MI	1 €
Abonnement annuel (réduction - 5%) (1 jour de présence hebdomadaire)	1 € / MI	1 €
Abonnement annuel (réduction - 10%) (2 jours de présence hebdomadaire)	1 € / MI	1 €
Passager	1 € / MI	1 €

- De dire que les recettes seront imputées sur le budget de la Ville ;

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Saint Jean de Védas est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Jean-de-Védas,
Le 22 juillet 2021,

Le Maire,
François RIO

